

# Priorité Information

N°23 DÉCEMBRE 2024



TETRA  
FINANCE

CABINET DE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE  
GÉRER AUJOURD'HUI POUR MIEUX PRÉVOIR DEMAIN

PATRIMOINE :

## LA PENSION DE RÉVERSION



# LA BAISSSE DES TAUX : UN TOURNANT DÉCISIF POUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

En septembre, la Réserve fédérale américaine (Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) ont enclenché des baisses de taux significatives, amorçant un cycle de politique monétaire plus souple. Dans un contexte économique mondial incertain, ces décisions visent à soutenir la croissance. Cependant, les États-Unis et l'Europe font face à des défis spécifiques et distincts.

## LA FED : RÉAGIR AU RALENTISSEMENT SANS PRÉCIPITATION

La Fed a pris la décision historique de baisser ses taux directeurs de 50 points de base en septembre,

un mouvement inédit depuis 2020. Cette mesure vise à contenir les signes d'un ralentissement économique, notamment sur le marché de l'emploi, où les créations de postes ont ralenti (142 000 emplois créés en août contre 165 000 attendus). Les données d'activité indiquent également une

stagnation progressive, même si la croissance du PIB reste solide. La Fed prévoit une baisse des taux progressive jusqu'en 2026, espérant ainsi un « atterrissage en douceur ». Toutefois, les investisseurs sont plus prudents, anticipant une baisse plus rapide des taux pour contrer la fragilité de l'économie américaine.

## LA ZONE EURO : UNE REPRISE MISE À L'ÉPREUVE

En Europe, les perspectives économiques sont plus incertaines. L'Allemagne, pilier de la zone euro, continue de voir son secteur industriel en recul, freiné par une faible demande extérieure et la concurrence chinoise. La France, quant à elle, après un regain temporaire dû aux événements estivaux, enregistre une contraction brutale de son activité. Le secteur privé dans son ensemble montre des signes de faiblesse. Malgré ce contexte difficile, le marché du travail reste étonnamment résilient, avec un taux de chômage stable à 6,4 %. Toutefois, la stagnation des salaires, liée aux

difficultés de recrutement, pourrait à terme freiner la consommation, rendant la reprise plus complexe.

## LA BCE : UNE APPROCHE MESURÉE FACE À LA BAISSSE DE L'INFLATION

De son côté, la BCE a procédé à une deuxième baisse de ses taux de 25 points de base en septembre. Cette décision intervient dans un contexte de ralentissement de l'inflation, désormais sous la cible des 2 % dans plusieurs pays européens. Christine Lagarde, présidente de la BCE, a adopté une position prudente, insistant sur la nécessité de surveiller attentivement l'évolution économique avant d'envisager d'autres ajustements. La BCE reste attentive à l'évolution des finances publiques, notamment en France, où les investisseurs s'inquiètent des déficits persistants ■



## INVESTISSEMENT

PAR CHRISTIAN VIELLARD,  
INGÉNIEUR PATRIMONIAL  
ET FINANCIER CHEZ VIE PLUS

# LES NOUVEAUX CAS DE DÉBLOCAGE DU PEE

Les sommes versées sur un Plan d'Épargne Entreprise sont par principe indisponibles pendant 5 ans.

En complément des cas de déblocage existants<sup>(1)</sup> tels que le mariage, la naissance d'un enfant ou la rupture du contrat de travail, le décret n° 2024-690 du 5 juillet 2024 issu de la Loi de Partage de la valeur, vient en ajouter trois nouveaux :

En premier, la réalisation de travaux de rénovation énergétique de la résidence principale, sous réserve de faire effectuer ces derniers par un professionnel certifié RGE. Les possibilités de travaux sont très étendues : changement de la ventilation, isolation thermique ou production d'eau chaude utilisant

une source d'énergie renouvelable (liste consultable aux articles D. 319 - 16 et D. 319 - 17 du Code de la construction et de l'habitation).

En second, l'acquisition d'un véhicule propre, de la voiture au vélo à pédalage assisté en passant par les 3 roues, qui fonctionne à l'électricité ou à l'hydrogène.

Enfin, en cas d'activité de proche aidant. Ainsi, le salarié qui prend un congé ou qui diminue son activité pour s'occuper d'un proche<sup>(2)</sup> à qui il vient en aide de manière régulière, à titre non-professionnel,

pour l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne se verra octroyer cette possibilité de déblocage anticipé.

Les demandes de déblocage doivent être effectuées dans les six mois qui suivent la réalisation des travaux ou l'achat du véhicule, quant à l'activité de proche aidant, le déblocage peut être sollicité dès que les critères sont remplis.

Toutefois, dans tous les cas, le fait générateur de la demande doit être postérieur à l'entrée en vigueur du décret, soit à partir du 7 juillet 2024 ■

<sup>1</sup> Art R3324-22 du Code du travail

<sup>2</sup> La personne aidée doit résider en France de façon stable et régulière.

## BDL REMPART

BDL Capital Management est une société de gestion indépendante fondée en 2005, spécialisée dans la gestion active. Le fonds BDL Rempart adopte une approche Long/Short, visant à générer des rendements positifs quel que soit le climat boursier, en combinant analyse fondamentale et stratégie patrimoniale.

BDL Rempart est un fonds Long/Short investi principalement dans des actions européennes. Il permet une diversification indispensable grâce à sa capacité à générer des rendements positifs même lors de baisses de marché, en achetant des entreprises sous-valorisées et en vendant celles jugées survalorisées. Cette approche rigoureuse en fait une brique essentielle dans un portefeuille. Son processus de gestion repose sur une analyse fondamentale approfondie des entreprises. L'équipe de BDL Capital Management effectue plus de 1000 visites et rencontres d'entreprises chaque année avec les dirigeants, les fournisseurs et les concurrents des entreprises pour obtenir une vue à 360 degrés. Ce stock-picking permet de construire un portefeuille concentré, composé uniquement des meilleures opportunités. BDL Rempart se

CODE ISIN

FR0010174144

ÉCHELLE DE RISQUE\*

3/7



distingue également par son intégration d'une approche ESG rigoureuse, avec une évaluation des entreprises selon des critères de transparence et de responsabilité. La vigilance accrue sur la comptabilité des entreprises et l'utilisation de modèles financiers propriétaires garantissent une gestion active orientée vers la création de valeur à long terme ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(1)</sup> AU 27/09/2024

	YTD <sup>(2)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION <sup>(3)</sup>
BDL REMPART	+5,18 %	+6,00 %	+14,9 %	+16,1 %	-6,4 %	+4,40 %

<sup>1</sup> Les performances s'entendent hors frais applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

<sup>2</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 27/09/2024.

<sup>3</sup> Au 27/09/2024.

Retrouvez les informations publiées en application du règlement européen dit « SFDR » : [www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/etreglementaire-priips.suravenir.fr/](http://www.suravenir.fr/assureur-responsable-et-engage/etreglementaire-priips.suravenir.fr/)

## COMGEST MONDE C

Recherche d'entreprises jugées de qualité et de croissance partout dans le monde.

La SICAV Comgest Monde investit dans un nombre limité de sociétés sélectionnées selon la stratégie "qualité et croissance" de Comgest depuis plus de 30 ans. L'équipe d'investissement internationale expérimentée s'appuie sur près de 48 analystes-gérants répartis entre Paris, Hong-Kong, Singapour, Sydney et Tokyo. La sélection de valeurs se concentre sur nos prévisions de croissance bénéficiaire à long terme, indépendamment de la composition des indices. L'équipe de gestion met l'accent sur la recherche des sociétés jugées de qualité et de croissance à travers les marchés actions internationaux.

CODE ISIN

FR0000284689

ÉCHELLE DE RISQUE\*

4/7



Le portefeuille est exposé à hauteur minimum de 60 % sur des marchés d'actions internationales et s'adresse à des investisseurs ayant un horizon d'investissement long-terme (généralement supérieur à 5 ans) ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(4)</sup> AU 31/08/2024

	YTD <sup>(5)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION <sup>(6)</sup>
COMGEST MONDE C	+13,6 %	+21,8 %	-20,1 %	+16,0 %	+11,6 %	+9,7 %

<sup>4</sup> Les performances s'entendent hors frais applicables au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

<sup>5</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 31/08/2024.

<sup>6</sup> Date de création: 27 juin 1991.

## SOCIÉTÉ CIVILE ESG TENDANCES PIERRE



CODE ISIN

FR0014007X71

ÉCHELLE DE RISQUE\*

3/7



L'unité de compte immobilière ESG Tendances Pierre, lancée en janvier 2022, permet aux détenteurs de contrats d'assurance-vie ou capitalisation d'accéder aux meilleures tendances de marché dans toute l'Europe, à travers une sélection de SCPI, des investissements en direct ou en participant à des fonds habituellement réservés aux investisseurs institutionnels.

Partant du constat que nos manières de vivre, de voyager, de travailler et de consommer sont en constante évolution, ESG Tendances Pierre anticipe ces changements en ciblant des actifs qui incarnent l'immobilier de demain. Il s'agit d'actifs qui font l'objet d'une demande locative forte et s'inscrivent dans des évolutions favorables en termes de valorisations, à travers quatre thématiques clés :

- **Commerces de proximité:** situés en hypercentre ou des « retail park » en périphérie des grandes villes.
- **Résidentiels Business et Loisirs:** actifs d'hôtellerie, co-living, résidences étudiantes ou résidences de santé.
- **Logistique de proximité:** des actifs de logistique urbaine.
- **Bureaux de demain:** des actifs centraux, accessibles et adaptés aux nouveaux usages du monde du travail.

Chaque typologie d'actifs est analysée pour répondre aux exigences durables de la société civile.

### POURQUOI CHOISIR ESG TENDANCES PIERRE?

- **Un fonds 100 % immobilier diversifié** sélectionnant des offres « exclusives » en architecture ouverte ou issues de la gamme Swiss Life Asset Managers France: fonds institutionnels, SCPI et actifs immobiliers en direct.
- **Un fonds récent**, avec une collecte stable et une réserve de liquidités pour saisir des opportunités d'investissement.
- **Une SC labellisée ISR** qui associe performance et engagement en faveur du développement durable ■

### PERFORMANCES NETTES ANNUALISÉES<sup>(7)</sup> AU 30/09/2024

	YTD <sup>(8)</sup>	2023	2022	2021	2020	ANNUALISÉE DEPUIS CRÉATION <sup>(9)</sup>
SC ESG TENDANCES PIERRE	+4,23 %	+6,14 %	+4,55 %	-	-	+5,61 %

<sup>7</sup> Performances nettes des frais annuels liés au fonds et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>8</sup> Year-to-date, le cumul annuel jusqu'au 30/09/2024.

<sup>9</sup> Au 30/09/2024



# LA PENSION DE RÉVERSION

La pension de réversion est la prestation destinée au conjoint survivant, ou à l'ex-conjoint, qui correspond à une fraction<sup>(1)</sup> de la pension versée ou qui aurait dû être versée au défunt.

La France compte 4,4 millions de titulaires d'une pension de réversion, +4,1 % en 10 ans, majoritairement des femmes (88 %), et pour un quart des bénéficiaires, cette pension constitue la seule allocation de retraite perçue<sup>(2)</sup>.

L'obtention de cette pension est soumise à de nombreuses règles qui sont le corollaire de la complexité du système français avec ses 42 caisses de retraite et en moyenne, une réforme du régime tous les 5 ans depuis 1970.

Nonobstant, voici quelques points qu'il est important de connaître :

Pour pouvoir prétendre à une pension de droit dérivé, il faut être, ou avoir été marié, avec le ou la défunt(e), ce qui exclut du mécanisme, le partenaire de PACS ou le concubin.

La pension de réversion du régime de base des salariés du privé est égale à 54 % du montant perçu par la personne décédée. Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 55 ans et ne pas

dépasser 24 232 € de revenus annuels pour 2024<sup>(3)</sup>. Attention, la réversion est plafonnée à 24 232 €, c'est-à-dire que si les revenus de votre activité professionnelle sont de 20 000 € vous percevrez au maximum 4 232 € de réversion !

De plus, l'administration additionne à vos revenus perçus, des revenus fictifs qui correspondent à 3 % de la valeur des biens meubles et immeubles qui vous appartiennent en propre et des donations consenties depuis moins de 5 ans. En conséquence, votre résidence secondaire d'une valeur de 150 000 €, vous rapportera fictivement 4 500 € pour le calcul du plafond.

Il est à noter qu'en cas de mariages multiples, la pension est proratisée entre les ex-conjoints à l'aune des années de mariage.

La pension de réversion issue de la retraite complémentaire quant à elle, possède des règles d'attribution spécifiques à chaque régime. Pour la réversion de l'AGIRC ARCCO des salariés du secteur privé, le taux est de 60 % mais le remariage est interdit ! Autre exemple, pour la prestation de la CAVAMAC (caisse des agents d'assurance), il faut avoir été marié pendant au moins 2 ans avec le défunt et attendre l'âge de 65 ans pour y prétendre.

Enfin, il est important de rappeler que la pension de réversion n'est pas automatique, il faut obligatoirement réaliser les démarches administratives. Ainsi, les pouvoirs publics estiment que 10 % des ayants droit ne perçoivent aucune allocation par absence de demande.

Ces formalités peuvent être effectuées à tout moment, mais si elles interviennent dans les 12 mois du décès, la pension est versée avec ses arriérés, après un an, l'effet rétroactif est perdu, le paiement interviendra le mois qui suit la demande.

<sup>1</sup> Un simulateur de pension de réversion est disponible sur le site info-retraite.fr

<sup>2</sup> DREES, les retraités et les retraitées, édition 2023

<sup>3</sup> Ces conditions n'existent pas pour la réversion de la retraite des fonctionnaires.



## CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :

### TETRA FINANCE

SARL au capital de 40 000 € - 492 556 436 RCS Nice

Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine Enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 008 973 (www.orias.fr) en qualité de :

- Courtier d'assurance (COA) - Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement en catégories : Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Activité de transaction sur immeuble et fonds de commerce

Carte professionnelle n° CPI 0605 2017 000 018 528 délivrée par CCI de Nice-Côte d'Azur

Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers

Activité de démarchage bancaire et financier Bureaux (siège social) : 17 rue de l'Hôtel des Postes 06000 Nice Tél : +33 (0) 4 93 81 24 15

E-mail : contact@tetrafinance.com Site internet : www.tetrafinance.com

Priorité information 12/2024  
ISSN 2678-6516

Directrice de la publication :  
Anne-France Gauthier

Responsables de la rédaction :  
Marjolène Cunin, Nicolas Delvert, Margaux V.R-Deri, Séphora Ormières et Sarah Poirier

Crédits photos :  
Adobe Stock

Maquette : Disain.fr

Vie Plus : filiale commerciale de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers - Tour Trinity - 1 bis Place de la Défense 92800 Puteaux.

Suravenir : siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances / Siren 330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest 75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu de valeur contractuelle.

